

Bulletin canadien

Réf.: RE-18-013

Date	12 juillet 2018
Destinataires	Les parties intéressées qui font souscrire de l'assurance RC professionnelle au Manitoba
Objet	Manitoba – Obligation d'inscrire sur les documents d'assurance son nom complet tel qu'il figure sur sa licence

Rappeler aux intéressés qui pratiquent l'assurance RC professionnelle au Manitoba

l'obligation d'inscrire sur les documents d'assurance leur nom complet tel qu'il figure sur

leur licence

Intéressés: Les courtiers qui font souscrire de l'assurance RC professionnelle au Manitoba

Branche

Objectif:

d'assurance : Responsabilité civile (RC) professionnelle

Province: Manitoba

Date d'effet : Exigence en cours. Il s'agit d'un rappel.

Ce que vous devez savoir

Nous rappelons ceci aux parties intéressées qui font souscrire de l'assurance RC professionnelle au Manitoba : le Conseil d'assurance du Manitoba tient à ce que les courtiers inscrivent sur tous les documents d'assurance leur nom <u>complet</u> tel qu'il figure sur leur licence et refuse les attestations d'assurance RC professionnelle non conformes à cette exigence. Par exemple, si la licence est établie au nom de Courtiers d'assurance ABC **Itée**, le Conseil n'acceptera pas les documents indiquant « Courtiers d'assurance ABC ».

En outre, les intéressés doivent veiller à ce que :

- les polices établies répondent aux exigences de la disposition 371(1.1) de la <u>Loi sur les assurances</u> du Manitoba et à celles du <u>règlement 389/87</u>;
- les sinistres survenus soient couverts par la police.

Ce que cela signifie pour vous

Il incombe aux parties intéressées du Lloyd's de respecter ces exigences réglementaires.

Rappelons également que notre nom officiel au Canada, « Les Souscripteurs du Lloyd's », doit être inscrit tel quel sur tous les documents, notamment les déclarations.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec info@lloyds.ca.

Sean Murphy

Président, Lloyd's Canada Inc. Fondé de pouvoir au Canada pour Les Souscripteurs du Lloyd's info@lloyds.ca